

La Chlamydie chez les petits ruminants

QUEL EST LE GERME RESPONSABLE ?

L'agent pathogène responsable de la chlamydie est une bactérie du genre *Chlamydia*, mais dont l'espèce varie selon les hôtes qu'elle infecte. Par exemple, l'espèce la plus retrouvée lors de troubles de la reproduction chez les bovins, ovins et caprins est *Chlamydia abortus*. Mais deux autres espèces peuvent aussi être impliquées : *Chlamydia pecorum* et *Chlamydia psittaci*.



COMMENT LA CHLAMYDIOSE SE MANIFESTE ?

Chez les petits ruminants, l'avortement est le principal symptôme observé lors d'une infection par *Chlamydia abortus*.

Il se produit en général en fin de gestation, sans signes précurseurs. Les agneaux et chevreaux peuvent être mort-nés, chétifs ou normaux.

QUELLES SONT LES ESPECES TOUCHEES ?

La chlamydie atteint essentiellement les caprins et les ovins, plus rarement les bovins.

Attention : cette maladie touche aussi l'Homme, c'est une **ZOONOSE**. Les espèces *Chlamydia psittaci* et *Chlamydia abortus* sont susceptibles d'affecter la santé humaine, et d'être responsables dans les cas les plus graves de pneumonies et surtout chez la femme enceinte d'avortements.



La Chlamydiose chez les petits ruminants

COMMENT SE TRANSMET-ELLE ?

Les sources d'infection sont principalement les déjections des animaux, mais aussi les fœtus, les produits d'avortements, les sécrétions utérines ou vaginales, et le lait d'animaux infectés. La contamination se fait principalement par voies digestive ou respiratoire, et à un moindre degré par la voie oculaire ou vénérienne.

La bactérie ne survit pas très longtemps dans le milieu extérieur. Il faut cependant faire attention aux locaux d'élevage où les animaux ont avortés.



COMMENT ON DIAGNOSTIQUE LA CHLAMYDIOSE ?

Par PCR : il s'agit de détecter l'ADN de la bactérie. Cette technique doit être privilégiée, et faite le plus tôt possible après l'avortement à partir d'un écouvillon vaginal, du placenta ou des organes de l'avorton (rate ou foie).

Par sérologie : Elle mettra en évidence la circulation récente de l'agent pathogène.



AFIN DE MAÎTRISER L'INFECTION, IL EST NÉCESSAIRE
DE METTRE EN ŒUVRE LES MESURES SUIVANTES :

QUE FAIRE SI LA CHLAMYDIOSE EST PRÉSENTE DANS MON ÉLEVAGE ?

- **Sanitaires :** Séparer les espèces si vous avez un troupeau mixte bovin/petit ruminants, séparer si possible les femelles lors de la mise-bas et les femelles ayant avorté du reste du troupeau, mettre en œuvre une bonne hygiène des locaux (la bactérie est sensible à de nombreux désinfectants).
- **Médicales :** Deux vaccins peuvent être employés chez la chèvre et la brebis sur des femelles non gestantes du pré-troupeau. Ces vaccins ne protègent que les animaux indemnes.

Le GDS est à vos côtés pour maîtriser les risques sanitaires dans votre élevage. Appelez-nous.